

M. CARON Christophe

Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, perfectionnement sportif « attelages canins » DEJEPS Brevet d'état d'alpinisme 1er degré BEES: N°ES739805759 ET : 73980424

Siret: 538 878 828 00028

Numéro de TVA intra-communautaire : FR61538878828

Conditions générales de réservation et de vente

L'inscription à des activité de l'EARL HUSKY ADVENTURE implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

Article 1: Prestations

1.1 ACTIVITES

Les activités de découverte de l'attelage canin, de transport de personnes lors de l'activité de baptême ou la mise à disposition d'un attelage (avec conducteur) dans le cadre de demandes spécifiques s'effectue pour des activités individuelles ou collectives, sur terre (kart) ou sur neige (traîneau).

Les encadrants des activités vérifieront avant la prestation l'absence de contre-indications à la pratique de l'activité. En cas de contre-indications, ils pourront décider de la non-réalisation de celle-ci, sans remboursement possible les contre-indications étant expressément mentionnées dans le présent document.

Le personnel de Husky-adventure est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle (à l'exclusion des fautes personnelles). Nos clients doivent également être couverts par une assurance responsabilité civile individuelle, familiale, de groupe ou professionnelle.

HUSKY ADVENTURE se réserve le droit de réaliser l'activité pour plusieurs participants sur un même créneau horaire, dès lors que les participants seront répartis dans les attelages de transport par famille (ou membres d'un cercle d'amis communs) tel que mentionné lors de la réservation.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter en amont de votre réservation, par SMS au 06 70 80 72 78.

1.2 SECURITE ET RESPECT ANIMAL/ HUMAIN

Les personnes transportées ou encadrées devront à tout moment respecter les consignes de sécurité données par le musher, et adopter un comportement responsable pour veiller à sa sécurité et à celle des tiers.

Elles devront également respecter les consignes spécifiques exposées afin de respecter le bien-être de nos chiens. Enfin, des consignes supplémentaires, en particulier sanitaire (désinfection des mains, port du masque) pourront être ajoutées en fonction du contexte. Les consignes de sécurité et respect des chiens seront présentées à l'oral dès votre arrivée sur place. Nous ne serons pas tenus responsables des initiatives personnelles imprudentes qui pourraient causer des dommages corporels ou matériaux. Tout manquement au respect des consignes fera l'objet d'un rappel de la part du personnel, voir à un arrêt immédiat de la participation à l'activité. Si cette exclusion concerne un mineur, un adulte responsable devra alors rester avec l'enfant.

Enfin, en cas de manque de respect au personnel, vis-à-vis des autres clients, ou vis-à-vis de nos chiens, une exclusion pourra être prononcée.

Aucune indemnité ni remboursement ne sera accordé lors d'exclusion pour motif de respect animal, humain, ou de sécurité.

1.3 CONDITIONS DE REALISATION

1.3.1 Généralités

Il faut un minimum de 2 attelages par demi-journée pour que l'activité soit assurée.

En cas d'annulation de notre part, le participant pourra soit être replacé sur un autre créneau horaire (sous réserve de disponibilité), ou obtenir un remboursement intégral sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

1.3.2 Contre-indications à la pratique de l'activité 1.3.2.1. Baptême

Pour des raisons de bien-être animal, le poids maximum transporté par attelage est de 180 kg. Toute fausse déclaration de votre côté vous expose à la non réalisation de la prestation, sans possibilité de prétendre à un remboursement ou dédommagement.

L'activité se déroule sur un parcours varié et vallonné et implique que vous soyez correctement équipés pour la montagne : chaussures chaudes, gants, lunettes, bonnets... Votre tenue devra donc être adaptée aux conditions météorologiques du jour.

Les participants ne doivent pas présenter de contre-indication aux nombreux petits choc et vibrations dans le traîneau. Les femmes enceintes ne sont pas admises, tout comme les personnes présentant des douleurs articulaires ou dorsalgie, des fractures/chirurgie non cicatrisées. L'allergie aux poils de chiens n'est pas une contre-indication formelle, mais vous ne pourrez pas prendre part à la séance caresses.

Vous vous engagez à signalez à l'encadrant tout risque de défaillance physique de votre part.

EARL HUSKY-ADVENTURE 167 rue Saint-pierre 73500 Villarodin-Bourget Tel: 06.70.80.72.78



M. CARON Christophe

Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, perfectionnement sportif « attelages canins » DEJEPS Brevet d'état d'alpinisme 1er degré BEES: N°ES739805759 ET : 73980424

Siret: 538 878 828 00028

Numéro de TVA intra-communautaire : FR61538878828

Pour des raisons d'assurance et de résistance au froid, aucun enfant de moins de 2 ans ne pourra pratiquer d'activité de baptême avec nos chiens.

Pour les enfants, les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne plus âgée (minimum 11 ans). Si les deux participants sont mineurs, ils devront être accompagnés sur le lieu de départ de la réalisation de la prestation par une personne majeure.

1.3.2.2. *Initiation*

L'initiation est une activité sportive qui vous demandera une participation active au déplacement de l'attelage. Vous serez également amené à préparer avec nous les chiens et l'attelage, ainsi qu'à la récompense en fin de séance. Vous devrez être équipés correctement pour la pratique du sport en milieu hivernale (gants, bonnets, parkas, pantalon étanche), et avoir des chaussures type chaussures de randonnées.

Les contre-indications sont les mêmes que pour le baptême, en ajoutant les contre-indications à la pratique d'un sport de course/glisse (douleur articulaire ou fragilité en particulier au niveau du genou et/ou des chevilles). Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis dans les séances collectives.

En aucun cas le participant ne sera amené à transporter un passager, qu'il soit ou non de son groupe.

Les chiens seront attribués en fonction de votre profil sportif/ personnel, et non en fonction de leur aspect. Vous ne pourrez pas participer à l'activité avec un chien personnel, sauf organisation spécifique préalable (sous réserve de la faisabilité sur la période souhaitée).

1.3.3 Météorologie et réalisation

En cas de conditions météorologiques moins favorables, le gérant de la structure Husky adventure titulaire d'un DEJEPS attelage canin, en accord avec la direction de la station de Bessans, décidera du maintien ou non de l'activité. Cette décision sera transmise dans les plus brefs délais à la clientèle. Cette annulation imprévisible fera l'objet d'un remboursement intégral (ou d'un échange de créneau dans le planning sous réserve de la faisabilité de ceci).

Si les conditions ne présentent pas de risque nivologique identifiée et formalisée par la station, la prestation se déroulera, et aucune annulation ne sera possible de la part de nos clients.

Article 2 : Modalités d'inscription et de paiement

2.1 TARIF

Les tarifs d'husky adventure sont présentés sur son site Internet. Ces tarifs s'entendent T.T.C au taux de tva en vigueur. Ils peuvent être amenés à évoluer à tout moment. Sauf devis écrit établi et signé (ou réservation effectuée), nos tarifs peuvent évoluer à tout moment.

Ce tarif comprend pour les baptêmes en kart ou traîneau:

- La mise à disposition d'un attelage de 6 à 10 chiens avec un traineau (ou kart) permettant le transport de personnes, ainsi que d'un conducteur (musher) pendant toute la durée de la période de transport mentionnée sur le site internet (20 à 30 minutes selon les sites), ainsi que la possibilité de caresser les chiens (photos), et réponses aux questions par votre musher (10 à 15 minutes selon les sites). Pour les baptêmes, seul le musher sera amener à conduire les chiens pendant l'activité. Vous serez passager du traîneau ;
- La participation à la vignette d'accès à une piste spécifique de « traîneaux à chiens » ;
- La responsabilité civile professionnelle du Musher
- Les soins au groupe de chiens partageants les activités de traineau avec nous. Nous avons de jeunes chiens et des retraités, et nos tarifs sont ajustés pour permettre de garantir le bien-être physique et mental de l'ensemble de nos chiens.



M. CARON Christophe

Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, perfectionnement sportif « attelages canins » DEJEPS Brevet d'état d'alpinisme 1er degré BEES: N°ES739805759 ET : 73980424

Siret: 538 878 828 00028

Numéro de TVA intra-communautaire : FR61538878828

Ce tarif comprend pour les activités de conduite

- La mise à disposition des chiens, et d'un traîneau adapté au niveau technique du participant. Nous garantissons des chiens en bonne santé, de race adaptée à la pratique du sport de traîneau (mais pas obligatoirement un Husky de Sibérie).
- L'encadrement par un moniteur diplômé du DEJEPS attelage canin
- La participation à la vignette d'accès à une piste spécifique de « traîneaux à chiens » ;
- La responsabilité civile professionnelle du Musher
- Les soins au groupe de chiens partageants les activités de traineau avec nous. Nous avons de jeunes chiens et des retraités, et nos tarifs sont ajustés pour permettre de garantir le bien-être physique et mental de l'ensemble de nos chiens.

Ce tarif ne comprend pas:

- L'assurance individuelle et accident
- Les extras non précisés
- Le forfait individuel de ski

Husky adventure recommande fortement que ses participants se munissent également d'une assurance couvrant les risques inhérents à une activité en milieu montagnard (responsabilité civile, secours). Nous vous recommandons également de souscrire une assurance annulation auprès de votre assurance.

Conditions particulières d'inscription :

Dans le cadre d'une réservation de groupe, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales à tous les participants

2.2 MODALITES DE REGLEMENT

Pour vous renseigner, vous pouvez consulter notre site internet, nous mettre un SMS directement (06 70 80 72 78), ou nous mettre un mail à <u>husky-adventure@wanadoo.fr</u>. Nous vous préciserons les modalités de réservations (vente en ligne, sites partenaires de réservation).

Le paiement est intégral au moment de l'acception de notre offre, et de votre réservation. Les réservations en ligne se feront par carte bancaire.

Pour les réservations par chèque ou chèques vacances, HUSKY-ADVENTURE enverra un mail ou SMS de réservation précisant date/ heure/ nombre de participants adultes et enfants (+ nombre d'attelages) pour confirmer la prise en compte de la pré-réservation. Le règlement validant la réservation sera à effectuer par envoi postal, à l'adresse suivante :

HUSKY-ADVENTURE

167 Rue SAINT-PIERRE

73500 VILLARODIN-BOURGET

Aucun chèque ou règlement ne sera accepté sans pré-réservation préalablement validé par Husky-adventure.

Article 3 : Modalités de remboursement

3.1 ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

Les prestations sont réservées pour des dates et horaires fermes. En cas d'impossibilité pour vous de venir, nous ne pouvons pas garantir la possible modification de ce créneau.

En cas d'annulation :

- Plus de 10 jours avant la date retenue (10 jours et plus) : 75% du montant vous sera remboursé ;
- Moins de 10 jours avant la date retenue (du jour même à 9 jours) : aucun remboursement. Si le motif d'annulation est une raison grave (blessure majeure durant votre séjour, décès d'un proche...), vous pouvez envoyer une demande de



M. CARON Christophe

Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, perfectionnement sportif « attelages canins » DEJEPS Brevet d'état d'alpinisme 1er degré BEES: N°ES739805759 ET : 73980424

Siret: 538 878 828 00028

Numéro de TVA intra-communautaire : FR61538878828

remboursement accompagné d'un justificatif à <u>husky-adventure@wanadoo.fr</u>. Un remboursement de 75% de la somme dû pourra alors être exceptionnellement accordé, sous réserve d'une annulation au plus tard 2 jours avant la date retenue.

Il est recommandé de souscrire une garantie annulation/interruption auprès de votre assureur qui permet un remboursement intégral de votre paiement en cas d'annulation/interruption avant ou pendant vos vacances.

En cas d'annulation/ d'interruption de votre part, aucune annulation n'est possible contre un remboursement intégral. En cas de besoin, nous pouvons vous fournir une attestation si vous possédez déjà une assurance annulation.

En cas d'absence du client au départ du cours, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et aucun échange ne sera possible.

3.2 ANNULATION DE LA PART DE HUSKY-ADVENTURE

HUSKY ADVENTURE se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre la prestation notamment en cas de conditions météo ou de neige défavorables, la fermeture des pistes et/ou remontées mécaniques ou tout autre cas de force majeure. En cas de force majeure (panne de véhicules), il pourra également être décidé d'annuler la prestation. Nous ferons le maximum pour trouver une solution de remplacement. Mais notre activité dépendant également de nos chiens, une solution de remplacement ne pourra pas toujours être trouvée.

Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité, mais fera l'objet d'un remboursement intégral.

Article 4: Litiges

En cas de litiges, votre demande sera à adresser par mail à husky-adventure@wanadoo.fr, ainsi qu'un SMS au 0670807278 prévenant de l'envoi d'une demande suite à un litige. Une réponse vous sera adressée dans les 5 jours ouvrés.

Tout litige en application des présentes conditions générales de vente est soumis aux juridictions françaises et au droit français. La version française de ce document est la seule faisant foi.

Date:

Signature (Précédée de la mention «LU ET APPROUVE »)